

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
3e séance
tenue le
vendredi 8 octobre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

Président : M. Mongbe (Bénin)

SOMMAIRE

EXPRESSION DE SYMPATHIE A L'OCCASION DU RECENT TREMBLEMENT DE TERRE EN INDE

ELECTION DU BUREAU

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT A LA COORDINATION DES POLITIQUES ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

ORGANISATION DES TRAVAUX

DEBAT GENERAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.3
12 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 5.

EXPRESSION DE SYMPATHIE A L'OCCASION DU RECENT TREMBLEMENT DE TERRE EN INDE

1. Le PRESIDENT, parlant au nom des membres de la Commission, exprime au Gouvernement indien les sentiments de sympathie de la Commission à l'occasion du récent tremblement de terre en Inde.

ELECTION DU BUREAU

2. Le PRESIDENT informe la Commission que le groupe des Etats d'Europe orientale a présenté la candidature de M. Ryszard Rysinski (Pologne) aux fonctions de Vice-Président et le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats celle de Mme Irène Freudenschuss-Reich (Autriche) aux fonctions de Rapporteur.

3. M. Ryszard Rysinski (Pologne) et Mme Irène Freudenschuss-Reich (Autriche) sont élus respectivement Vice-Président et Rapporteur par acclamation.

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT A LA COORDINATION DES POLITIQUES ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

4. M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable) dit que la Deuxième et la Troisième Commissions constituent la plus haute manifestation de l'engagement politique en faveur du développement. Ces deux organes restent la principale instance universelle devant laquelle l'ensemble des peuples du monde formulent à cet égard leurs espoirs et leurs aspirations.

5. La notion même de développement continue à faire problème et il faut donc continuer à l'analyser avec soin. En effet, des gains importants ont été obtenus sur le plan du progrès social, de l'amélioration des niveaux de vie et de la liberté dans tous les pays. Les immenses efforts déployés par les gouvernements et par les peuples ont produit une progression spectaculaire de l'espérance de vie, de la santé maternelle et infantile, de l'éducation, mais aussi des gains moins nets dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté, de la capacité technologique, de la diversification économique et de la croissance du revenu. Un certain nombre de pays en développement sont parvenus à surmonter les contraintes majeures du sous-développement et ils peuvent participer désormais à l'économie mondiale, en position de force. Il faut reconnaître ces succès afin de contrer le défaitisme et le désespoir qui ont compromis la vitalité des efforts nationaux et internationaux entrepris ces dernières années pour encourager le développement. Mais pour que ces efforts continuent de donner leurs fruits, il faut comprendre aussi les raisons des échecs. Dans beaucoup de pays, les hypothèses de travail du passé sont réexaminées. C'est le cas dans les pays de l'ex-Union soviétique et d'Europe orientale. Partout on réfléchit au rôle de l'Etat et du secteur public, à l'ouverture au commerce et à l'investissement international et à la décentralisation. Les pays industriels sont eux aussi préoccupés par la viabilité à long terme de leur modèle de développement, devant l'effet qu'il a sur l'environnement mais aussi en raison de ses conséquences sociales.

(M. Desai)

6. S'il faut repenser le développement, c'est en partie parce que l'écart s'élargit entre les résultats et les promesses, qu'apparaissent des tensions sociales et politiques, mais aussi, plus positivement, qu'il se constitue une nouvelle classe d'entrepreneurs et de militants qui estiment qu'ils peuvent concourir au développement national, si les réformes voulues sont introduites. C'est en partie aussi du fait de l'interdépendance de l'économie internationale, qui résulte notamment d'une modification du régime des taux de change qui réduit le potentiel d'action autonome, de l'importance croissante des mouvements privés de capitaux, et de la mondialisation des processus de production par les sociétés transnationales, de l'impact de l'intégration régionale et de l'effet des communications internationales sur l'espoir, les aspirations et les modes de consommation des populations. La mondialisation et la redéfinition du rôle de l'Etat sont des problèmes qui se trouvent à la pointe du débat sur le changement. Des questions plus traditionnelles comme la dette, les échanges, les investissements ou les apports de capitaux restent pertinentes, mais la démarche de l'ONU doit être repensée à la lumière d'une situation où diminue le rôle de l'Etat dans le domaine du commerce et du financement. Mais les inégalités du système mondial demeurent; le fardeau de la dette reste très lourd et paralyse le développement des pays en développement; les dérogations au système commercial multilatéral libre et ouvert ont une importance de fait plus grande qu'auparavant; l'investissement reste essentiellement limité aux pays qui sont déjà riches, et les décisions financières échappent aux nations faibles. Pourtant les objectifs de la coopération pour le développement demeurent les mêmes : croissance soutenue et durable, élimination des déséquilibres, équité et justice sociale, la mondialisation dans ses différents aspects, ayant renforcé la raison d'être d'une coordination des politiques à l'échelon international.

7. Les confrontations idéologiques qui marquaient la guerre froide sont révolues. L'accord se fait de plus en plus sur les grandes orientations nécessaires au développement. Mais les résultats sont-ils à la hauteur des espérances? Les seuls signes favorables viennent d'Asie et d'une partie de l'Amérique latine. La stagnation et la montée du chômage hantent les pays développés où la mondialisation et la déréglementation ont limité le degré de contrôle que les autorités peuvent exercer sur les politiques économiques. S'agissant du commerce, on observe des tensions croissantes entre les principaux acteurs, qui ont recours à des mesures unilatérales et au protectionnisme, au moment où les pays en développement s'efforcent d'appliquer des réformes d'orientation libérale et cherchent à trouver des concours sur les marchés mondiaux des capitaux. Les pays en développement et les pays en transition ne doivent pas se borner à la restructuration et aux réformes, mais doivent activement chercher à relancer leur croissance.

8. Les décevantes politiques du passé ont également de graves conséquences pour l'environnement alors que leur effet sur le problème de la pauvreté est très limité. Les atteintes à l'environnement sont bien connues : changements climatiques, appauvrissement de la couche d'ozone, accumulation de déchets dangereux, désertification, dégradation des terres et de l'eau, déboisement, manque d'eau, pollution marine, tous ces problèmes résultant du modèle de développement passé ou de l'absence de développement. Les réponses ne viendront pas seulement d'une politique de l'environnement mais aussi d'une refonte de la politique économique et sociale. Les symptômes de la pauvreté sont également bien connus : 800 millions de personnes n'ont pas assez à manger, 34 000 enfants meurent chaque jour de malnutrition ou de maladie, des milliards d'adultes sont

/...

(M. Desai)

illettrés, et on compte 35 millions de réfugiés et de personnes déplacées. La pauvreté touche également les pays riches. La solution ne réside pas seulement dans les politiques de protection sociale mais aussi dans une politique de développement axée sur la santé et l'éducation, la décentralisation, l'émancipation, l'emploi et la petite exploitation. Les difficultés sont encore aggravées quand il se produit une catastrophe naturelle et, en pareil cas, il faut penser non seulement au secours mais à la stratégie de développement qu'il faut mettre en oeuvre pour réduire les risques de catastrophe.

9. Dans ce contexte, l'ONU a un rôle essentiel à jouer. Elle est la seule organisation universelle dont le mandat s'étende à tous les aspects du développement. Ses délibérations ont abouti à la rédaction de stratégies du développement pour les décennies du développement, à la formulation d'Action 21, à l'Engagement de Cartagena, tous ces textes tirant leur force du fait qu'ils représentent un consensus de tous les pays. Mais ces grands principes doivent inspirer des instances à vocation plus opérationnelle à qui on devra communiquer des idées vraiment nouvelles en vue de la formulation des politiques aux échelons national et international. La pierre de touche sera leur crédibilité et leur pertinence aux yeux des responsables nationaux. Et, de fait, l'ONU a jusqu'à présent joué un rôle essentiel dans le lancement d'idées comme l'aide au développement, la coopération technique, le financement compensatoire, les préférences commerciales et les accords de produit, et plus récemment la notion d'ajustement à visage humain ou l'idée de développement durable et celle de développement humain. Ces grandes notions s'élaborent dans le contexte des conférences mondiales. Le Sommet "planète Terre" de Rio, était l'une d'elles. Mais les notions de "corrélation" et "d'intégration" ne sont pas de simples slogans. Il existe un besoin bien réel de faire de l'intégration un concept opérationnel dans les méthodes de travail, dans l'application des programmes, dans la façon dont on réfléchit aux grands problèmes. Aussi la Deuxième Commission ne doit-elle pas se borner aux questions du commerce ou de l'investissement, du financement, de la dette et de l'environnement; l'idée d'une intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales est donc au coeur même de la conception du Département que dirige le Secrétaire général adjoint. Mais cette intégration doit se refléter dans le processus intergouvernemental. Il conviendrait par ailleurs de refondre l'ordre du jour et le système d'établissement de rapports de la Commission. Les rapports devraient être courts et pertinents ce qui aiderait à mieux cadrer les délibérations.

10. Mais l'élaboration des politiques n'est qu'un point de départ. Ce qu'il faut c'est agir – et non pas simplement multiplier le nombre de réunions et de rapports; il faut une action qui modifie vraiment la situation sur le terrain. Le monde place en effet de grands espoirs dans l'ONU, non seulement pour ce qui est du maintien de la paix et de l'aide humanitaire, mais aussi de la gestion de l'environnement et de la promotion du développement humain, social et économique.

ORGANISATION DES TRAVAUX

11. Le PRESIDENT, appelant l'attention sur le document A/C.2/28/L.1/Rev.1, rappelle les contraintes qui s'imposent à la Commission en matière de services de conférence. Le débat général a été prolongé d'une séance; une séance entière sera consacrée à la dette extérieure et un certain nombre de points ont été

/...

(Le Président)

regroupés sur la base de la proposition de la représentante de l'Australie, notamment en ce qui concerne les questions de développement, d'environnement et d'assistance humanitaire. Au sujet du point 154 (Bureaux provisoires des Nations Unies), le Président propose une solution de compromis qui consisterait à aborder ce point le matin du 5 novembre et le point 94 (Activités opérationnelles de développement) l'après-midi du même jour, les délégations pouvant s'exprimer en même temps sur les deux points pendant le débat sur ce dernier point.

12. Mme KELLY (Secrétaire de la Commission) précise que le point 91 g) serait examiné le 19 novembre, à l'occasion de l'examen des questions relatives à l'environnement.

13. Le PRESIDENT propose à la Commission d'adopter le programme de travail publié sous la cote A/C.2/48/L.1/Rev.1, tel que révisé oralement.

14. Il en est ainsi décidé.

15. M. JARAMILLO (Colombie), parlant au nom du Groupe des 77 dit que la fin de la guerre froide a suscité de grands espoirs de paix et de prospérité économique. La baisse d'acuité des conflits anciens coïncide pourtant avec l'apparition de nouvelles explosions de violence attribuables, pour certaines, à des motifs ethniques ou politiques, mais pour d'autres à l'extrême pauvreté dans laquelle vivent des millions d'êtres humains. Le problème de la pauvreté touche surtout les pays en développement. C'est certes à ceux-ci qu'il incombe d'abord d'y remédier, mais ces efforts ne suffisent pas et il faut aussi, dans un monde marqué par l'interdépendance, un climat international favorable, des politiques de coopération économique cohérentes et un apport de ressources continu et en expansion. Or, les études les plus récentes de l'économie mondiale ne laissent guère de place à l'optimisme, puisque la stagnation et l'incertitude restent les traits dominants de l'économie des pays développés; paradoxalement, la croissance de l'économie internationale est attribuée, pour une part, à la reprise économique dans un nombre important de pays en développement. Plusieurs considérations ne doivent pas être perdues de vue. D'abord, de nombreux pays du tiers monde connaissent une dégradation marquée de leur économie. Deuxièmement, la pauvreté et le sous-développement social demeurent un fardeau très lourd pour la majorité des pays, même ceux où il y a une légère reprise. Troisièmement, cette reprise risque d'être étouffée par la persistance d'une conjoncture économique défavorable dans les pays du Nord. Quatrièmement, les politiques discriminatoires des pays industriels continuent à faire obstacle à la mondialisation effective des relations commerciales et économiques. Les pays développés devraient adopter des politiques budgétaires et monétaires souples, introduire une plus grande discipline dans les réformes des changes et ne pas retarder encore leurs propres réformes structurelles, nécessaires à la stabilisation de l'économie mondiale et à la reprise de la demande. Le manque de coordination des politiques économiques est en effet une source d'incertitude et de déséquilibre.

16. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment qu'il est urgent de trouver un équilibre adéquat entre les politiques de la paix et de la sécurité et celles de la coopération au service du développement. Sans l'élimination des disparités, sans un modèle de développement qui tienne compte des besoins fondamentaux de la population et qui permette une large participation aux décisions, la paix et la

...

(M. Jaramillo, Colombie)

sécurité n'amèneront pas la stabilité que tous souhaitent. Sans le développement économique et social, la démocratie ne prendra pas son essor. La question du développement doit donc être abordée d'une façon intégrée et complète. Le Groupe des 77 défend vigoureusement l'initiative tendant à l'adoption d'un programme d'action pour le développement. Le Secrétaire général a annoncé un rapport préliminaire sur le sujet et son examen sera l'occasion pour tous les pays d'exprimer leurs points de vue sur tous les éléments qui devront faire partie d'une conception intégrée du développement.

17. La libéralisation des échanges de la part des pays industriels est une condition indispensable du maintien de la croissance des importations des pays en développement, qui contribuent notablement à la création d'emplois au Nord. De là le souci qu'inspire au Groupe des 77 la montée du protectionnisme des pays développés, notamment l'adoption de mesures unilatérales destinées à contourner les règles et les principes du GATT. De nombreux groupes d'experts ont dénoncé ces pratiques restrictives mais elles continuent à être appliquées. Il est à espérer qu'elles n'entraveront pas la conclusion, avant le 15 décembre 1993, des négociations d'Uruguay, dont les résultats devront être satisfaisants et équilibrés pour le tiers monde, ce qui signifie que les besoins financiers, commerciaux et développementaux de ces derniers devront être adéquatement satisfaits. C'est ce que demandait la Déclaration de Punta del Este, adoptée sept ans auparavant. Il est à craindre que les pays industriels ne s'intéressent vraiment qu'à leurs propres différends, et il ne faudrait pas qu'un accord soit imposé, au dernier moment, aux pays en développement. Ce n'est en effet que si les intérêts de tous les pays sont pris en compte qu'il sera possible de conclure un accord commercial équilibré, équitable et efficace. De nouveaux retards compromettraient sérieusement les négociations et un échec des négociations d'Uruguay aurait des conséquences économiques et sociales catastrophiques pour les pays en développement et mettraient un coup d'arrêt aux réformes stratégiques que nombre d'entre eux ont introduites dans leur économie dans l'espoir de consolider la démocratie.

18. Sur le problème de la dette extérieure, les progrès restent insuffisants. Pour beaucoup de pays, la situation s'est aggravée. Des mesures additionnelles sont nécessaires pour améliorer la gestion de la dette bilatérale dans le cadre du Club de Paris, en élargissant notamment l'accès aux conditions de la Trinité de façon qu'un plus grand nombre de pays à faible revenu en bénéficient. Le Plan Brady doit être assorti de conditions plus favorables et permettre une plus grande réduction de la dette commerciale. Il est difficile de comprendre pourquoi certains pays industriels continuent à résister à de nouvelles initiatives tendant à réduire nettement la dette des pays les plus pauvres. Seules des mesures énergiques permettraient de résoudre durablement ce problème, ce qui est pourtant la condition du progrès de ces pays.

19. L'aide publique au développement (APD) s'est trouvée réduite par le fait que les pays industriels pensent surtout à leurs propres problèmes, mais aussi par la multiplication des opérations de maintien de la paix. A cela il faut ajouter le fait qu'une partie des ressources sont allées aux pays dont l'économie est en transition, malgré la promesse que cela ne se ferait pas au détriment des pays en développement. Le dixième exercice de reconstitution des ressources de l'IDA se révèle difficile et certains programmes d'aide extérieure ont été réduits, de sorte que la situation dans ce domaine n'est guère

(M. Jaramillo, Colombie)

prometteuse. Il est à déplorer aussi que la plupart des pays développés n'atteignent pas l'objectif minimum d'APD qu'ils ont pourtant librement accepté.

20. Le programme Action 21 ne peut être intégralement appliqué en raison du manque de ressources financières. La Commission du développement durable a été créée en 1993 et des groupes de travail ont été constitués sur le problème du financement et du transfert de technologie, mais beaucoup reste encore à faire. La quarante-huitième session de l'Assemblée sera l'occasion d'examiner l'application d'Action 21 dans les domaines qui intéressent plus particulièrement les pays en développement, comme le projet de convention relative à la lutte contre la sécheresse et la désertification, ou encore le développement durable des petits pays en développement insulaires. Le Groupe des 77 attache une grande importance à la préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tiendra au Caire en 1994 et offrira l'occasion d'examiner ensemble les questions de population et de développement. Il faudra à cette occasion respecter le droit souverain des pays en développement de définir leur propre politique conformément à leur situation sociale, économique et culturelle propre. Le Groupe attache aussi une grande importance à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui se tiendra en 1996.

21. La Deuxième Commission examinera aussi les problèmes de coopération économique et technique entre pays en développement, qui mérite l'appui continu du système des Nations Unies, notamment par l'assistance technique et économique. La coopération Sud-Sud n'est pas seulement un moyen de resserrer les relations entre pays en développement mais aussi un moyen de stimuler la croissance et la restructuration de l'économie mondiale.

22. Le Groupe des 77 a adopté le 5 octobre 1993 une déclaration des ministres des affaires étrangères des pays membres. Les ministres ont réaffirmé leur vigoureuse opposition à l'idée d'un élargissement des attributions des coordonnateurs résidents des Nations Unies au domaine politique. Ce type d'initiative risquerait de modifier la nature légitime des bureaux des Nations Unies dans les Etats Membres, dont les fonctions sont exclusivement liées aux activités opérationnelles de développement, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Le Groupe des 77 réaffirme son ferme soutien à tous les efforts tendant à réduire les dépenses, à accroître l'efficacité et à éliminer la corruption au Secrétariat de l'ONU, mais l'attribution de fonctions politiques aux coordonnateurs résidents n'a rien à voir avec un tel dessein. Les fonctions politiques de l'ONU sont régies par des accords qui sont complètement étrangers à la question des activités opérationnelles. Le Conseil de sécurité et la Commission des droits de l'homme en sont un bon exemple, qui se sont dotés chacun de mécanismes permettant de traiter les questions politiques délicates, avec une représentation hors siège. Le Groupe des 77 est résolument opposé à la proposition tendant à donner des fonctions politiques aux coordonnateurs résidents sous prétexte de réduire les dépenses. Enfin, l'intervenant déplore le retard mis à convoquer le Comité de la planification du développement.

23. Pour conclure, il réaffirme la volonté du Groupe des 77 de contribuer à l'établissement d'un système différent et nouveau de relations économiques internationales qui serait propice à l'avènement d'un monde meilleur et plus juste.

24. M. BROUHNS (Belgique), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, constate que la mutation enregistrée sur le plan international depuis la fin des années 80 a donné lieu, tant sur le plan économique que politique, à des incertitudes. Pour la troisième année consécutive, la croissance économique enregistre des performances très inégales selon les régions. Les pays industrialisés, notamment, connaissent une stagnation marquée par un important chômage. Le social est désormais au premier plan des préoccupations internationales, comme en témoigne la convocation, pour 1995, du Sommet mondial pour le développement social, et les pays de la Communauté européenne sont résolus à s'attaquer à ce problème et à réaliser, malgré les difficultés qui se posent, l'intégration économique et monétaire sur la base du traité instituant l'Union européenne.

25. Les pays en développement présentent le tableau le plus varié et les disparités entre eux s'accroissent. En Asie du Sud-Est et dans certains pays d'Amérique latine, en effet, le pôle de croissance se renforce, sous l'action tout à la fois de facteurs externes favorables et de la restructuration économique. Par contre, l'économie des pays africains est toujours plus marginalisée, particulièrement dans les pays les moins avancés. L'Assemblée générale consacrera d'ailleurs une partie de ses débats à l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, question qui revêt pour la Communauté européenne une importance toute particulière en vue des liens spécifiques qui la lient à ce continent.

26. Les pays dont l'économie est en transition, pour leur part, éprouvent de grandes difficultés à mettre en oeuvre les réformes nécessaires, réformes qu'il faut encourager tout en évitant la déstabilisation sociale.

27. Sur le plan multilatéral, le suivi de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement reste un thème des plus importants et la notion de développement durable pénètre peu à peu les esprits. Le travail en profondeur a été entamé avec la première session de la Commission du développement durable, au cours de laquelle ont été réaffirmées les responsabilités nationales et reconnus les besoins en matière de financement et de transfert de technologie. Le succès des travaux de la Commission dépend de sa capacité à demeurer une instance politique de haut niveau, capable de mobiliser tous les acteurs du développement, y compris les ONG et les collectivités locales. La Communauté et ses Etats membres, qui réaffirment les engagements pris dans le cadre de la mise en oeuvre du programme Action 21, veilleront à ce que les travaux intersessionnels de la Commission gardent la flexibilité et le dynamisme nécessaires. La Commission ne doit pas se substituer à d'autres institutions et la création d'organes subsidiaires, loin de contribuer à la réalisation des objectifs, serait un facteur de lourdeur et de rigidité. Parallèlement, pour promouvoir le développement durable, il faut changer sensiblement les habitudes de consommation et les modes de production, particulièrement dans les pays industrialisés où la prise de conscience des responsabilités s'impose. Les ONG et le secteur privé jouent un rôle essentiel à cet égard.

28. Alors que dans beaucoup de pays en développement le rythme de la croissance démographique dépasse celui de la croissance économique, il devient clair que le lien entre la population et le développement durable est le volet manquant de la Conférence de Rio. La Conférence internationale sur la population et le

(M. Brouhns, Belgique)

développement, que les Etats membres de la Communauté ont préparé dans le cadre de la Conférence européenne sur la population, doit permettre d'en approfondir l'étude. Les résultats de la Conférence du Caire devront être pris en compte dans les stratégies et programmes de développement.

29. Les Etats membres de la Communauté attendent avec intérêt le rapport préalable du Secrétaire général sur le Programme d'action pour le développement et entendent apporter une contribution constructive au débat sur ce point. Il s'agit de rendre opérationnelle la notion de développement durable en tenant compte des nouvelles priorités que sont la lutte contre la pauvreté, les questions de population et le recentrage de l'aide au développement sur le potentiel humain. Ce programme d'action doit donc être, comme l'a indiqué le Secrétaire général, un document pratique axé sur les nouvelles tendances en matière de développement.

30. Le système des activités opérationnelles de l'Organisation traverse, pour des raisons diverses, une crise de confiance. Il fonctionnerait mieux s'il se fondait sur des options prioritaires dans le cadre d'une stratégie par pays ou de programme par pays. Le processus d'examen triennal des orientations des activités opérationnelles devrait permettre d'en rehausser l'efficacité et la crédibilité. Le moment est aussi venu de demander à d'autres partenaires d'assumer une portion du fardeau de l'aide en rapport avec leur essor économique.

31. Les innovations qui se font jour dans le cadre du débat économique multilatéral aideront à renouveler la coopération au développement, y compris dans le cadre des institutions financières internationales. L'aide multilatérale doit être mise en rapport avec les capacités de gestion et d'absorption des pays bénéficiaires. L'erreur commise a consisté, dans beaucoup de cas, à favoriser les infrastructures plutôt que le potentiel humain. En formulant ces critiques, la Communauté et ses Etats membres réaffirment en même temps leur engagement en faveur du développement, au travers de l'aide tant bilatérale que multilatérale.

32. Il importe aujourd'hui de redéfinir le rôle assigné à l'Organisation dans le domaine économique. L'ONU jouit d'un avantage unique puisqu'elle demeure la seule instance universelle où les problèmes politiques, économiques, écologiques et sociaux peuvent être abordés de manière intégrée. Or, il apparaît évident que la forme actuelle des débats est dépassée et que l'ordre du jour est surchargé et répétitif. Si le débat sur la restructuration et la revitalisation du secteur économique et social revêt une importance particulière, tout comme la révision de l'ordre du jour de la Deuxième Commission et les nouvelles modalités de travail du Conseil économique et social, il faut reconnaître que l'on a tendance à sacrifier la qualité à la quantité, particulièrement pour ce qui est des résolutions. Une rationalisation en profondeur s'impose. A côté des débats classiques, des formules plus souples, telles que des réunions d'experts, pourraient faciliter et alléger les travaux.

33. La réorganisation du Secrétariat dans les domaines économique et social doit commencer à porter ses fruits au plus tôt. Pour cela, il faut que la répartition exacte des responsabilités soit claire pour les Etats Membres et que

(M. Brouhns, Belgique)

des organigrammes soient publiés sans plus tarder. Enfin, les documents qui sont à la base du débat doivent être disponibles dans les délais prévus et dans toutes les langues officielles.

34. La Communauté et ses Etats membres réaffirment leur conviction que la conclusion des négociations d'Uruguay avant le 15 décembre prochain constitue un élément essentiel de la reprise économique mondiale et devrait exercer un impact positif sur la situation de l'emploi. C'est donc avec satisfaction qu'ils constatent que le Groupe des Sept a réaffirmé la volonté politique de parvenir à un accord. Il importe maintenant que tous les partenaires s'abstiennent de mesures unilatérales qui pourraient mettre en danger ces négociations.

35. Les mesures économiques, et particulièrement les réformes structurelles et l'austérité budgétaire que les pays industrialisés s'imposent, tendent à éliminer à terme les déséquilibres sur le plan mondial. Les pays industrialisés veulent prêcher par l'exemple et ont pris nombre de mesures tendant à éliminer des dépenses excessives dans le secteur public et à restaurer la compétitivité.

36. La Communauté et ses Etats membres ont à plusieurs reprises souligné que le développement économique et social est étroitement lié à l'application des principes de bon gouvernement, à la démocratie et au respect des droits de l'homme. Ils partent du principe qu'il n'y a pas de paix véritable sans développement ni de véritable développement sans paix. Le développement durable est celui qui est axé sur l'être humain tout en respectant l'environnement. Lutter contre la pauvreté absolue, promouvoir la notion de développement durable, contribuer à l'intégration des pays en transition et recentrer l'aide au développement sur le potentiel humain sont autant de tâches concrètes et prioritaires que doit s'assigner la communauté internationale.

37. M. ALONZO (Uruguay) juge nécessaire, au regard de la mutation que le monde traverse depuis quelques décennies, de définir les liens entre le système politique et le système économique, tous deux cruciaux pour le développement international. Tendancé vers un même but, et intimement liés, ils sont l'un pour l'autre source d'inspiration et de motivation et agissent réciproquement comme des garde-fous.

38. Si la libéralisation du commerce international est devenue un élément fondamental de la marche en avant, le système politique se doit de tout mettre en oeuvre pour démontrer son efficacité au regard des objectifs de la communauté internationale; s'il ne le fait pas, il court le risque de voir se détériorer ses relations avec les autres secteurs, et en particulier avec le système économique. Le secteur privé, pour sa part, appuie les processus d'intégration bilatérale et multilatérale, ainsi que l'ouverture économique; toutefois, il ne se tiendra à cette ligne de conduite que dans la mesure où ses besoins seront satisfaits.

39. Le système économique, pour sa part, inspire, nourrit et motive le système politique, tout en le contrôlant et en le sommant de progresser vers la réalisation des objectifs fixés. Il exige l'égalité des chances et c'est au système politique qu'il appartient de concrétiser cette aspiration dans les faits.

(M. Alonzo, Uruguay)

40. L'Uruguay mise, comme la très grande majorité des pays, sur l'ouverture et l'intégration, qui supposent l'interaction des différents systèmes. Or, malgré l'importance prise par la notion d'interdépendance des marchés mondiaux, certains continuent de défendre des intérêts particuliers et font obstacle à la marche de l'histoire. C'est de même avec une profonde inquiétude que l'on constate que les problèmes sectoriels et ponctuels n'ont pas été définis sous un angle mondial. Il nous faut donc approfondir les processus d'intégration et d'ouverture des marchés et oeuvrer à l'égalité des chances en vue du bien-être des peuples. De notre aptitude à envisager l'avenir dépend le succès de l'action de la communauté internationale.

41. M. MROZIEWICZ (Pologne) dit que la récession, qui se manifeste par la stagnation économique dans les pays développés et par une crise profonde dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, met en danger la réalisation des objectifs de la Charte, malgré les espoirs suscités par l'évolution de la situation mondiale au cours des trois dernières années. Seule une forte croissance économique pourrait amener un redressement de la situation. Dans ce contexte, la conclusion des négociations d'Uruguay revêt une importance toute particulière. Un régime d'échanges efficace, équitable et profitable à tous, et respectueux des intérêts légitimes des petits Etats, permettra d'envisager la création d'une véritable organisation du commerce multilatéral.

42. L'on s'accorde aujourd'hui plus que jamais à penser que la sécurité internationale revêt un aspect multidimensionnel. La sécurité et la stabilité, en effet, dépendent de plus en plus de facteurs autres que militaires : élimination de la pauvreté et de la malnutrition, progrès social, protection de l'environnement, démocratisation des institutions et respect des droits de l'homme. Toutes ces questions doivent être dûment prises en compte lors de l'élaboration du Programme d'action pour le développement. Celui-ci et l'Agenda pour la paix, ainsi que le programme d'action pour les droits de l'homme proposé par le Ministre polonais des affaires étrangères dans son discours à l'Assemblée générale, devraient constituer les trois piliers des activités de l'Organisation.

43. C'est dans ce contexte qu'il faudra appliquer intégralement les dispositions du projet de résolution sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation dans les domaines économique, social et connexes. C'est pourquoi il importe de dépasser les clivages actuels et de s'atteler à cette tâche. Il serait à cet égard possible de fusionner la Deuxième et la Troisième Commission et d'intégrer davantage les aspects économiques et sociaux du développement au sein du Conseil économique et social. Des liens étroits doivent être établis entre ce dernier et le Conseil de sécurité, tendant vers la création d'un conseil de sécurité économique que certains réclament. Il faut également revoir le système des activités opérationnelles, parvenir à un accord en vue de renverser la tendance actuelle à la réduction des ressources mises à la disposition de l'assistance technique et unifier la représentation des organismes des Nations Unies sur le terrain.

44. La crise résultant de l'effondrement du communisme constitue l'une des plus grandes catastrophes économiques et sociales des temps modernes. Les pays à économie en transition, dont certains ont enregistré une chute de 40 % dans leur production, ont besoin, pour progresser dans leur tentative de réforme, de conditions externes favorables : baisse des taux d'intérêt, réduction de

/...

(M. Mroziewicz, Pologne)

l'endettement et expansion des débouchés commerciaux. La réintégration de ces pays dans l'économie mondiale est dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière. L'action des organismes des Nations Unies permet, à cet égard, de mettre l'accent sur les aspects socio-économiques de la transition.

45. Malgré les problèmes aigus qui se posent à elle, la Pologne est le pays qui a le plus progressé sur la voie de la transition. La consolidation des réformes est toutefois tributaire d'une meilleure intégration de la Pologne et des pays d'Europe centrale et orientale aux structures européennes et euro-atlantiques de coopération politique et économique. La Pologne attache donc une grande importance au traité d'association avec la Communauté européenne et aux accords conclus avec l'AELE. Elle renforce également ses liens avec les autres pays du Groupe de Visegrad, de l'Initiative de l'Europe centrale et du Conseil des Etats de la mer Baltique.

46. Parallèlement, c'est avec satisfaction qu'elle note que les mutations intervenues n'ont pas eu d'effets négatifs sur les relations économiques avec les pays en développement et souhaite que les réformes entreprises favorisent une extension de la coopération avec ces pays.

47. M. ABDELLAH (Tunisie) dit que, si son pays se réjouit des nouvelles perspectives résultant des profondes mutations politiques intervenues récemment, qui s'offrent en matière de coopération internationale et d'intégration de l'économie mondiale, il s'inquiète en même temps du ralentissement de la croissance économique dans la majorité des pays en développement, en particulier en Afrique. L'aspiration des sociétés à la démocratie et aux libertés ne doit pas faire oublier la nécessité de satisfaire les autres besoins fondamentaux en matière d'alimentation, de logement, d'emploi, d'amélioration de la qualité de la vie et d'environnement.

48. Les problèmes que connaissent la plupart des pays en développement, liés notamment à la dette et au flux négatif de ressources financières, ont contribué à l'érosion des structures sociales et compromis la stabilité du nouvel ordre mondial.

49. L'endettement extérieur et le financement du développement, au centre des préoccupations de ces pays, exigent une action globale et une attention particulière de la part de la communauté internationale, notamment des pays créanciers et des institutions financières internationales. Il est urgent de trouver une solution durable à ce problème et de mettre au point une stratégie visant à réduire le montant et le service de tous les types de dette et pour toutes les catégories de pays endettés.

50. La sauvegarde de l'environnement naturel appelle également un effort de concertation. Les grandes questions écologiques, telles que la désertification, l'érosion des sols, la sécheresse, la pollution et la protection de la faune et de la diversité biologique, exigent une action urgente de la part de tous les pays. La Tunisie, se félicitant de la prise de conscience engendrée par le Sommet "planète Terre", appelle tous les pays, en particulier ceux du Nord, à une lecture responsable et solidaire des engagements pris à Rio en faveur du développement durable. Elle considère à cet égard qu'il faut accorder une attention prioritaire à la mobilisation de ressources financières supplémentaires en faveur des pays en développement pour la mise en oeuvre de

(M. Abdellah, Tunisie)

programmes de développement durable. Le transfert de techniques écologiquement rationnelles vers ces pays s'impose aujourd'hui pour qu'ils puissent intégrer la dimension écologique dans leurs programmes de développement. L'intervenant se félicite de l'esprit de coopération et de la solidarité internationale qui ont caractérisé les travaux de la Commission du développement durable à sa première session et espère que ce climat sera préservé.

51. La Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, qui se tiendra en septembre 1994, permettra de renforcer le consensus qui se dégage quant à la nécessité d'une coopération internationale plus poussée dans ce secteur. Grâce à une politique concertée en matière de population et de développement, la Tunisie a réussi à améliorer les principaux indicateurs démographiques et de santé, et à réhabiliter la famille en tant que cellule de production. Elle a procédé à des échanges et à des consultations régulières en la matière avec les autres pays du Maghreb. C'est dans ce contexte qu'elle a accueilli, en juin 1993 à Tunis, la Conférence maghrébine sur la population et le développement qui a adopté un plan d'action sur la population et le développement dans le Maghreb arabe.

52. En ce qui concerne l'intégration économique régionale, la Tunisie poursuit ses efforts en vue de l'édification de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et de la mise en place, avec les autres pays maghrébins, d'une communauté économique dans cette région. L'UMA souhaite notamment renforcer ses liens avec la Communauté européenne et les pays de la région méditerranéenne sur la base du codéveloppement et du partenariat. Le moment est en effet venu de passer du stade de la réflexion à celui de l'exécution, et d'instaurer de nouveaux rapports de coopération à la mesure des défis qu'affrontent les deux communautés.

53. M. MARRERO (Etats-Unis d'Amérique) a constaté qu'à la veille de son cinquantième anniversaire, l'ONU est de plus en plus sollicitée et qu'elle a de plus en plus de difficulté à répondre aux demandes d'intervention qui lui sont adressées en raison de la limitation de ses ressources.

54. Comme l'a rappelé le Président Clinton lors de son récent discours à l'Assemblée générale, le but de l'Organisation est de servir les peuples du monde entier. Partant de ce principe, l'ONU doit mener ses activités de manière plus responsable, les coordonner plus étroitement et les centrer davantage. La Commission quant à elle a un ordre du jour trop chargé. Il faudrait éliminer les questions redondantes et obsolètes et se concentrer sur les préoccupations réelles des populations. De même, les résolutions concernant le conflit israélo-palestinien ne sont plus d'actualité maintenant qu'Israël et l'OLP ont signé un accord de paix; elles doivent donc être abandonnées. Il faut, en revanche, appuyer cet accord en mobilisant et en coordonnant l'assistance à apporter aux nouvelles autorités de Gaza et de Jéricho.

55. Par ailleurs, la Commission doit organiser ses travaux autour de nouveaux principes : le développement durable, l'aide humanitaire, la prévention sanitaire et la survie de l'enfant, et le développement des possibilités dans le domaine économique. En outre, bien qu'ils relèvent de la Troisième Commission, les droits de l'homme doivent être pris en compte dans les débats de la Deuxième Commission. Il sera sans doute difficile de parvenir à un consensus sur ces questions mais il faut néanmoins s'entendre sur un certain nombre d'objectifs

/...

(M. Marrero, Etats-Unis)

raisonnables. L'ONU doit donc se concentrer sur les activités qu'elle peut mener efficacement et devra à cette fin réviser "son mode de fonctionnement".

56. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a adopté le programme Action 21. Grâce à la Commission du développement durable récemment créée, il est maintenant possible de le traduire dans les faits. Les Etats-Unis collaborent actuellement avec le Gouvernement colombien à une initiative qui s'inscrit dans le cadre des activités de la Commission du développement durable en matière de transfert d'écotechnologies et de renforcement des capacités, travaillant sur des projets concrets qui peuvent être mutuellement avantageux et devraient servir de modèle à une coopération future dans le cadre d'Action 21.

57. La population est un autre élément clef du développement durable. La prestation de services en matière de planification familiale doit être une priorité internationale. Le Gouvernement américain a l'intention de participer activement à la Conférence sur la population et le développement prévue au Caire.

58. Quels que soient les progrès effectués dans le domaine du développement, les crises humanitaires persisteront. A cet égard, l'ONU dispose de ressources importantes pour apporter une aide humanitaire, mais celles-ci doivent être canalisées de manière efficace et coordonnée, compte tenu de l'ampleur des problèmes.

59. La prévention sanitaire et la survie de l'enfant constituent les principaux domaines permettant d'assurer un avenir meilleur à l'ensemble de l'humanité. Il concerne la lutte contre le SIDA, l'amélioration de la nutrition et l'élimination des maladies transmissibles. Il s'agit d'un domaine où le système des Nations Unies a démontré qu'il avait un avantage comparatif. Là encore, toutefois, non seulement l'ONU peut faire mieux mais elle le doit.

60. S'agissant du développement des possibilités dans le domaine économique, les gouvernements prennent maintenant conscience du fait que la meilleure manière d'accélérer le développement consiste à promouvoir l'esprit d'entreprise. Le Gouvernement américain est convaincu que le développement devrait privilégier l'être humain. Mais dans de nombreux pays, des contrôles, des réglementations complexes et absurdes et des procédures bureaucratiques ont été établis, les droits de propriété ne sont pas garantis, l'accès au crédit est entravé et la corruption se développe, autant d'éléments qui empêchent les individus de réaliser leurs aspirations et leur potentiel.

61. Des mesures concrètes doivent être prises dès la session en cours pour redéfinir la mission de l'Organisation des Nations Unies et réformer ses institutions et actualiser le débat. L'Organisation peut promouvoir la prospérité si elle est capable d'abandonner la rhétorique et de privilégier les résultats et l'efficacité. Les mesures déjà prises dans cette voie devront être poursuivies.

62. M. AMAZIANE (Maroc) constate que la stagnation persiste dans les pays développés où le chômage a atteint 7,4 % de la population active. Dans les pays en transition, la production a chuté de 17 %, le chômage continue de s'aggraver et les problèmes sociaux et les conflits ethniques se sont intensifiés. Quant

(M. Amaziane, Maroc)

aux pays en développement, leurs performances sont inégales : une croissance remarquable en Asie, une reprise fragile et incertaine en Amérique latine, alors que l'Afrique continue de sombrer dans une crise profonde.

63. Dans ce continent, la production par habitant continue de diminuer pour diverses raisons liées à la démographie, à la dette extérieure, à la détérioration des termes de l'échange, aux catastrophes naturelles et aux guerres civiles. La fin de la guerre froide permettra peut-être de réduire les armes de destruction massive et les dépenses improductives et de faire progresser la liberté et l'acceptation généralisée de l'économie de marché. Mais cette évolution a aussi engendré de nouveaux problèmes, notamment les conflits occasionnés par le démembrement de certains Etats-nations, la prolifération des armes dans différentes régions, le difficile processus de transition à l'Est et l'indifférence croissante des pays développés face au sort des pays en développement qui ne présentent plus d'intérêt stratégique. En Afrique, le PIB par habitant a diminué de 1,2 % par an au cours des années 80 et de 0,8 % depuis 1990; et sa part dans le commerce mondial s'est régulièrement amenuisé pour atteindre moins de 2 %. De plus, le continent a le niveau de vie le plus bas du monde. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a constaté cette réalité accablante lorsqu'il affirme que "la compétition pour le développement du tiers monde s'est terminée avec la guerre froide" et que le fossé entre les pays les plus riches et les plus pauvres est en train de s'élargir dans l'indifférence quasi générale. Le Maroc espère que les nations les plus riches ne tarderont pas à comprendre que leur prospérité ne peut être indéfiniment préservée dans un monde de plus en plus interdépendant.

64. Evoquant certains des problèmes essentiels qui se posent à la communauté internationale, l'intervenant fait observer que tous les pays devraient adopter des politiques macro-économiques rationnelles fondées sur des positions budgétaires viables, des politiques monétaires anti-inflationnistes, des taux de change réalistes et stables, ainsi qu'un régime de commerce libéral assurant l'ouverture aux échanges et aux investissements. A cet égard, il est essentiel que le FMI exerce une surveillance plus large et plus efficace des politiques macro-économiques des principaux pays industrialisés. Les pays en développement souhaitent que les négociations d'Uruguay aboutissent à une conclusion possible assurant la croissance de l'économie mondiale. Il est à espérer que les grands pays développés dépasseront leurs divergences et qu'ils prendront en compte l'intérêt collectif de la communauté internationale et particulièrement celui des nations en développement.

65. Par ailleurs, la coopération financière Nord-Sud semble partir d'une certaine fatigue des donateurs qui se montrent de moins en moins enclins à investir dans le développement du tiers monde, eux-mêmes victimes de la récession économique; l'aide publique au développement, qui se chiffre actuellement à 51 milliards de dollars par an, ne représente que 0,33 % du PNB des pays membres de l'OCDE, alors que l'objectif convenu au niveau international, depuis 1975, est de 0,7 %. Les pays développés doivent réexaminer cette situation et se persuader que les défis de la pauvreté, de la démographie, de l'environnement et de la transition des économies de l'Est sont universels et que leurs conséquences affectent tous les pays. La volonté politique unanime manifestée à la Conférence de Rio ne doit pas se laisser dissiper par des considérations conjoncturelles; à long terme, en effet, le coût de l'inaction dépasserait largement celui d'une action immédiate. Il faut par

/...

(M. Amaziane, Maroc)

conséquent s'attacher à mettre en oeuvre un programme d'action pour le développement qui garantisse une vie décente aux générations présentes et futures.

66. Avec la fin de la rivalité Est-Ouest et l'accroissement de l'interdépendance des nations, l'ONU est appelée à jouer un rôle fondamental dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'en matière de développement économique et social. Elle ne peut conserver sa crédibilité que si elle demeure une tribune où les nations les moins nanties peuvent faire valoir leurs préoccupations. La réforme de ses structures et de ses attributions doit viser à en faire un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers les fins communes de paix, de justice et de progrès économique et social pour tous.

67. M. MARUYAMA (Japon) dit qu'en 1992, la situation économique mondiale s'est dans l'ensemble légèrement améliorée; le taux de croissance des pays en développement est passé de 3 à 5 % environ, tandis que celui des pays développés n'a augmenté que de 1,5 %; par contre, la situation des pays en transition a continué à se détériorer. Les statistiques les plus encourageantes portent sur la performance économique des pays en développement. La région de l'Asie en particulier a continué d'enregistrer un taux de croissance élevé. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la croissance a légèrement baissé, mais de nombreux pays, grâce aux efforts déployés en matière d'ajustement structurel, de stabilisation, de libéralisation du commerce et de déréglementation, ont pu améliorer leur performance économique. Les transferts nets de ressources vers la région sont devenus positifs du fait notamment que ces pays ont pu maintenir leur réputation de solvabilité. Par ailleurs, divers gouvernements ont lancé des programmes de lutte contre la pauvreté afin d'atténuer les coûts sociaux de l'ajustement.

68. Dans de nombreux pays en transition, le chômage a augmenté et les taux d'inflation ont dépassé 10 %, parfois de beaucoup. Certains semblent toutefois être entrés dans une phase d'expansion et on notera à ce sujet qu'ils ont tous appliqué des politiques de stabilisation économique et qu'ils se sont efforcés de renforcer leurs capacités institutionnelles, de créer de petites entreprises et de formuler des systèmes juridiques et financiers appropriés.

69. Les pays développés ont collectivement enregistré une augmentation de leur taux de croissance, mais leurs performances ont été inférieures à leur potentiel. Ils sont préoccupés par l'atonie de leur économie et par l'augmentation du chômage. Ces pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires appropriées afin de parvenir à une croissance durable et non inflationniste et de lutter contre le chômage; ils devraient aussi introduire des réformes structurelles afin d'améliorer l'efficacité du marché.

70. Pour sa part, la communauté internationale doit dans toute la mesure du possible augmenter son assistance aux pays en développement, en accordant une attention particulière au renforcement des institutions et des capacités, en vue de promouvoir un développement durable. Le Gouvernement japonais a fixé à cette fin un nouvel objectif à moyen terme de 70 à 75 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement pour la période 1993-1997, soit une augmentation de 40 à 45 % par rapport à l'objectif précédent.

(M. Maruyama, Japon)

71. Afin de parvenir à un développement durable, il est indispensable que tant dans les pays en développement que dans les pays développés ces derniers maintiennent une croissance non inflationniste soutenue et que les systèmes multilatéraux de libre échange soient améliorés. Il est dans ce contexte essentiel d'achever les négociations d'Uruguay avant la fin de l'année en cours.

72. L'Afrique quant à elle est confrontée aux problèmes économiques et sociaux les plus graves de toutes les régions. En 1992, la guerre civile et l'instabilité politique se sont poursuivies dans plusieurs pays, et la sécheresse a frappé diverses parties du continent. La croissance économique et la production par habitant ont diminué; les pénuries alimentaires et l'inflation se sont aggravées. Les termes de l'échange se sont considérablement détériorés. Le développement des pays africains doit donc demeurer l'une des priorités des années 90. Compte tenu du caractère critique des problèmes de la région, le Gouvernement japonais vient d'organiser à Tokyo une conférence internationale sur le développement de l'Afrique, avec le concours de l'ONU notamment. Des discussions fructueuses ont été tenues à cette occasion, en particulier sur les questions relatives aux réformes politiques et économiques, à l'utilité de l'expérience de l'Asie pour la promotion du développement en Afrique, à la coopération régionale et à l'intégration.

73. L'intervenant, abordant la question de l'environnement mondial, rappelle que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a fourni un cadre directif fondamental permettant d'examiner les questions d'environnement et de développement d'une manière devant contribuer à la prospérité de tous les peuples. Toutefois, la CNUED ne prouvera son utilité que si la communauté mondiale parvient à mettre en oeuvre les accords conclus à cette occasion. Le Japon se félicite donc des résultats de la première réunion de la Commission du développement durable et de la prochaine entrée en vigueur de la Convention pour la conservation de la diversité biologique. Il exhorte à poursuivre les efforts afin d'achever les négociations sur une convention pour la lutte contre la désertification avant juin 1994. Le Japon a été l'un des premiers pays industrialisés à ratifier les conventions concernant les changements climatiques et la conservation de la diversité biologique, et participe activement aux travaux de la Commission du développement durable. Il est résolu à jouer un rôle de premier plan dans les efforts internationaux visant à promouvoir un développement écologiquement rationnel dans le cadre d'un suivi effectif des engagements de la CNUED.

74. L'objectif d'un développement durable exige que des progrès soient réalisés sur la question de la population. La Conférence internationale sur la question prévue au Caire en 1994 sera un événement d'une très grande importance dans la mesure où cette réunion permettra de sensibiliser l'opinion mondiale aux problèmes démographiques et où de nouvelles mesures seront prises en vue de les régler. La délégation japonaise souhaite s'associer activement aux efforts qui seront déployés dans ce cadre.

75. La Commission devra examiner à la session en cours une autre question particulièrement importante, celle relative à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Des résultats positifs ont déjà été obtenus. En 1994, le Conseil économique et social procédera à un examen à mi-parcours de la Décennie. A cette fin, l'Assemblée générale a approuvé la convocation en 1994 d'une conférence mondiale des représentants des comités

(M. Maruyama, Japon)

nationaux pour la Décennie que le Gouvernement japonais a proposé d'accueillir à Yokohama en mai 1994. La délégation japonaise participera activement à l'examen de la question en vue d'assurer le succès de cette réunion.

76. S'agissant de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique, social et connexes, l'intervenant rappelle que cette question a été examinée de façon très approfondie à la session précédente de l'Assemblée générale, et qu'un projet de résolution avait été formulé (A/47/L.58), qui n'a malheureusement pu être adopté. Il faut procéder d'urgence à la restructuration et à la revitalisation de l'ONU pour lui permettre d'agir plus efficacement face aux problèmes qui se posent dans le monde entier. Il est donc indispensable que la Commission achève ses travaux sur ce point de l'ordre du jour à la session en cours.

77. Mme FREUDENSCHUSS-REICHL (Autriche), abordant la question de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique, social et connexes, déplore qu'aucun accord n'ait pu intervenir sur le projet de résolution A/47/L.58, texte dont l'application contribuerait dans une large mesure à renforcer l'efficacité de l'ONU, non seulement dans les domaines politique et du maintien de la paix mais également dans les domaines économique, social et connexes.

78. L'Assemblée générale a décidé de poursuivre les consultations sur la question de la composition et du fonctionnement des différents conseils d'administration, créant ainsi un cadre qui devrait permettre de parvenir à un accord final, sous réserve que les délégations fassent preuve de créativité et de souplesse. Les pays nordiques devraient dans ce contexte continuer de jouer un rôle dirigeant.

79. S'agissant des programmes spéciaux d'assistance économique (point 100 de l'ordre du jour), l'intervenante rappelle qu'à sa session précédente, la Commission a adopté une quinzaine de résolutions analogues sur la question. Elle propose aux délégations intéressées de se réunir officiellement pour mettre au point une structure qui pourrait servir de cadre général pour toutes les résolutions sur l'assistance économique spéciale, ce qui éviterait les pertes de temps.

80. Se référant au débat du Conseil économique et social sur le suivi de la CNUED, la délégation autrichienne réitère la proposition qu'elle avait faite à cette occasion, à savoir consacrer un certain temps, lors de l'examen du point 99, à la question des modes de consommation et de production rationnels, sujet très important et complexe qui n'a pas été étudié de manière suffisamment approfondie.

81. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur un programme d'action pour le développement, question qui sera examinée au titre du point 91 de l'ordre du jour, l'intervenante espère que le faible nombre de réponses reçues à ce jour par le Secrétariat ne reflète pas un manque d'intérêt pour cette question.

82. M. SAAD (Egypte) dit que la nouvelle ère qui s'ouvre avec la fin de la guerre froide offre au monde de nouveaux espoirs tout en le confrontant à des redoutables défis. L'Egypte quant à elle espère qu'un nouveau partenariat international s'établira, que la coopération se renforcera en vue du développement durable et de la paix, et que les pays réorienteront leurs budgets militaires vers la promotion du développement.

83. L'ONU devra jouer un rôle primordial aussi bien dans les activités de maintien de la paix que dans celui de la coopération internationale, car il existe un lien étroit entre la sécurité et la paix internationales, le développement économique et l'élimination de la pauvreté. La délégation égyptienne attend à ce sujet avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le programme d'action pour le développement, qui devra servir de cadre de référence pour la coopération économique internationale.

84. La stagnation des taux de croissance, le manque de ressources pour le financement des activités opérationnelles, la réduction de l'aide aux pays en développement, l'instabilité des systèmes économiques, l'effondrement des prix des matières premières, l'endettement des pays du tiers monde et les difficultés qu'ils ont à exporter leurs produits de base sont autant d'éléments peu propices à favoriser le partenariat et la coopération internationale en vue de réduire l'écart entre riches et pauvres et d'organiser un nouvel ordre économique sans marginaliser ces derniers.

85. La restructuration de l'ONU doit permettre de renforcer son efficacité sans porter atteinte à la transparence de ses travaux et tout en respectant l'égalité souveraine des nations. Il est important de relancer la coopération Nord-Sud dans le cadre des Nations Unies. Il faut à cette fin encourager la coopération Sud-Sud par le biais de programmes spéciaux de coopération économique sous l'égide du Mouvement des pays non alignés.

86. En ce qui concerne le commerce international, l'intervenant souligne que les structures en place font obstacle à son essor et au développement des pays du tiers monde. Ces pays ont en effet des difficultés à exporter leurs produits vers les pays industrialisés et ne sont pas en mesure de financer leurs programmes de développement et leurs programmes sociaux. L'application de mesures d'ajustement structurel par les pays en développement exige de la communauté internationale un soutien financier accru. L'Egypte appelle, dans ce contexte, à une conclusion rapide des négociations d'Uruguay et demande aux pays développés de respecter les engagements pris lors de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement afin de mettre en place, pour le commerce international, un cadre nouveau fondé sur l'équité. L'endettement est l'un des principaux obstacles qui entravent le développement des pays du tiers monde. Il est impératif que les pays développés et les institutions internationales trouvent des solutions novatrices à ce problème et mettent en place un nouvel ordre monétaire et financier plus stable.

87. Les transferts de techniques et leur financement constituent un élément essentiel du développement durable et des engagements pris dans le cadre de la CNUED. L'Egypte se félicite des résultats de la première session de la Commission du développement durable et de la création, à cette occasion, d'un

(M. Saad, Egypte)

groupe de travail sur la question. Elle se demande toutefois avec préoccupation si des ressources suffisantes pourront être réunies pour assurer la mise en oeuvre du programme Action 21.

88. L'Égypte, en tant que présidente en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, demande aux pays développés et aux institutions financières d'examiner les questions liées au développement de l'Afrique et d'aider ce continent à lutter contre la pauvreté résultant de l'endettement, de l'effondrement des cours des matières premières et de la désertification, en particulier.

89. L'intervenant se félicite de l'organisation de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui reflète l'importance que le Japon et les autres pays donateurs accordent à la question et espère que la communauté internationale apportera son soutien aux pays africains, conformément au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

90. L'Égypte, en tant qu'hôte de la Conférence sur la population et le développement, prévue au Caire en 1994, ne ménagera aucun effort pour assurer son succès et espère que, grâce à la contribution positive de tous les États Membres, les participants pourront élaborer un cadre d'action clairement défini.

91. M. SINGH (Inde) remercie le Président des sentiments de sympathie qu'il a exprimés au nom de la Commission à l'occasion du tremblement de terre en Inde. Il est reconnaissant à la communauté internationale d'apporter un appui moral et matériel aux sinistrés et de contribuer ainsi à soulager leurs souffrances. Le Gouvernement indien, quant à lui, fait tout son possible pour leur porter secours.

La séance est levée à 13 heures.